



Signataires : Natacha Buffet-Desfayes, Philippe Meyer, Thierry Oppikofer, Pierre Nicollier, Murat-Julian Alder, Pascal Uehlinger, Pierre Conne, Véronique Kämpfen, Rémy Burri, Joëlle Fiss, Francine de Planta, Fabienne Monbaron, Yvan Zweifel, Adrien Genecand, Darius Azarpey, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Jacques Béné, Geoffray Sirolli, François Wolfisberg, Diane Barbier-Mueller, Celine van Till, Masha Alimi

Date de dépôt : 5 décembre 2024

Proposition de motion

Taxe universitaire et contribution financière aux associations d'étudiants : pour le libre choix des étudiants de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la contribution financière automatique semestrielle de chaque étudiant à la Conférence universitaire des associations d'étudiants, association faîtière et syndicat des étudiants de l'Université de Genève (CUAE) ;
- l'impossibilité pour les étudiants de choisir de verser une contribution financière à l'association ou aux associations étudiantes universitaires de leur choix ;
- l'impossibilité pour les étudiants de choisir de ne verser de contribution financière à aucune association étudiante,

invite le Conseil d'Etat

- à intercéder auprès de l'Université de Genève pour que les étudiants disposent du droit de ne pas contribuer financièrement et automatiquement à la Conférence universitaire des associations

d'étudiants, association faîtière et syndicat des étudiants de l'Université de Genève (CUAE) ;

- à intercéder auprès de l'Université de Genève pour que les étudiants disposent de la possibilité de contribuer financièrement au fonctionnement d'une ou de plusieurs associations d'étudiants ou de renoncer à contribuer financièrement au fonctionnement de ces dernières.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les étudiants inscrits à l'Université de Genève n'ont, au début de chaque semestre universitaire, pas d'autre choix que celui de subventionner, par le biais de la taxe universitaire, la Conférence universitaire des associations d'étudiants, association faîtière et syndicat des étudiants de l'Université de Genève (CUAE).

Ils n'ont, de ce fait, pas non plus la possibilité de choisir quelle(s) association(s) universitaire(s) reconnue(s) par l'Université de Genève ils souhaitent soutenir financièrement.

Ils n'ont, par voie de conséquence, pas non plus l'opportunité de ne pas contribuer financièrement au fonctionnement d'une ou de plusieurs association(s) universitaire(s).

Les associations de l'Université n'ont d'autre choix que de rejoindre la faîtière pour recevoir des subventions, même si les valeurs qu'elle promeut restent peu représentatives de leurs membres.

Les agissements de l'association faîtière depuis de nombreuses années ont prouvé qu'elle ne représentait qu'une infime partie des étudiants en suivant un modèle de pensée bien précis. Il n'y a pas de place pour les étudiants en désaccord avec leurs revendications teintées de populisme. Finalement, sous couvert d'être la représentante des étudiants et des associations, ce sont ses propres valeurs et statuts qu'elle défend comme elle l'entend.

Nous le voyons, le système de contribution financière automatique semestrielle à la faîtière et au syndicat des étudiants de l'Université de Genève prive les étudiants du libre choix éclairé que chacun d'entre eux est en droit d'effectuer en début de semestre universitaire.

Ce système de contribution financière automatique prive également les étudiants – et c'est particulièrement important pour les étudiants dont la situation économique est précaire ! – de disposer d'une partie de la taxe universitaire pour son usage personnel.

Rappelons que le versement de cette taxe de 500 francs est essentiel pour le bon fonctionnement de l'université, la majeure partie étant dévolue à l'encadrement des étudiants à hauteur de 435 francs. Les « taxes fixes » de 65 francs sont dévolues aux services sociaux, culturels et sportifs ainsi qu'au versement des salaires des secrétaires du syndicat des étudiants et de l'Agora des associations d'étudiants. C'est ensuite la faîtière qui reverse les subventions aux associations de l'université.

La répartition des subventions entre les différentes associations ne ressort d'ailleurs pas clairement du rapport des activités¹ de la CUAE, ce qui trahit un cruel manque de transparence.

Il serait plus que bénéfique pour les étudiants de les laisser volontairement contribuer à l'association ou aux associations de leur choix lors du paiement de leur taxe universitaire. Elle leur permettrait ainsi de soulager leurs conditions de vie par une économie directe. De plus, le poids de la responsabilité financière serait retiré de la faïtière et permettrait plus de transparence.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

¹ https://cuae.ch/wp-content/uploads/2023/10/RA_sec_2022-23_vf.pdf